



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, Mme Christiane Lasconjarias, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior (à compter de la délibération n° 2023-06-28/14 incluse), M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° 2023-06-28/24 incluse), Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward (à l'exception des délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 13

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton à Mme Johanne Ledanseur, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Damien Metzlé, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Arnaud Bertrand, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Pétret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Marouen Touibi (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/13 incluse), M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à Mme Christine Decool (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/23 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau (pour les délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-06-28/18

Objet : ZAC Louvois - Acquisition auprès de Citallios des parcelles AK 338 et 340.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2011-142 du 23 novembre 2011, décidant la création de la zone d'aménagement concerté dénommée « ZAC Louvois »,

VU sa délibération n° 2014-11-19/10a du 19 novembre 2014 relative au lancement de la procédure de modification de la ZAC Louvois,

VU sa délibération n° 2015-11-18/09 du 18 novembre 2015 approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC Louvois,

VU sa délibération n° 2015-12-16/10 du 16 décembre 2015, approuvant le nouveau dossier de réalisation de la ZAC Louvois,

VU sa délibération n° 2015-12-16/11 du 16 décembre 2015, approuvant le nouveau programme des équipements publics de la ZAC Louvois,

VU la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Louvois conclue le 4 janvier 2016 entre la commune de Vélizy-Villacoublay et le groupement solidaire Yvelines Aménagement / SEM 92, devenu la société Citallios le 7 septembre 2016,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU les avis favorables à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 19 juin 2023,

CONSIDÉRANT que la Zone d'Aménagement Concertée dite « ZAC Louvois » arrive à son terme le 11 juillet 2023, selon les termes de l'avenant numéro 6 à la concession d'aménagement en date du 4 janvier 2016,

CONSIDÉRANT que d'ici cette échéance, il convient de finaliser les dernières régularisations foncières liées à ce projet, surtout celles qui concernent directement les emprises foncières dont l'aménageur est encore propriétaire,

CONSIDÉRANT que pour la commune de Vélizy-Villacoublay, il est ainsi nécessaire de récupérer les parcelles cadastrées AK 338 et AK 340 dont Citallios est actuellement propriétaire à l'issue des acquisitions successives, notamment auprès de la SEMIV et après l'annulation de la division en volumes de l'ancienne dalle Louvois,

CONSIDÉRANT que ces parcelles sont constituées de voiries et d'espaces verts, ainsi que du nouveau bassin,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune auprès de la société Citallios des parcelles cadastrées AK 338 et AK 340, représentant une superficie totale de 9738 m².

Délibération n° 2023-06-28/18

Objet : ZAC Louvois - Acquisition auprès de Citallios des parcelles AK 338 et 340.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte permettant cette acquisition.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230630-DEL_23_06_28_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Acte affiché du 30/06/2023 au 01/09/2023